



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 72/15
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 85'000.-- pour une contribution
à l'étude-test sur le périmètre
"RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"**

Martine Baud, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

En 2010, les communes du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), dont la Commune de Prangins, ont adopté le principe directeur consistant à projeter de nouveaux quartiers de l'agglomération nyonnaise le long d'un futur axe nommé Route de distribution urbaine (RDU) [se référer également à l'annexe N°1 – point de situation sur la RDU, études et travaux en cours (avril 2015)].

En 2012, le Conseil communal de Prangins a adopté le Plan directeur communal intégrant la route de distribution urbaine (RDU) et le développement urbanistique qui lui est lié (voir pages 186 à 189), préavis No 12/12.

En 2012, le Conseil Communal de Prangins a accepté l'engagement d'un chargé de projet RDU et une contribution au financement du salaire de celui-ci pour un montant de CHF 150'000.-- au total (préavis No 18/12).

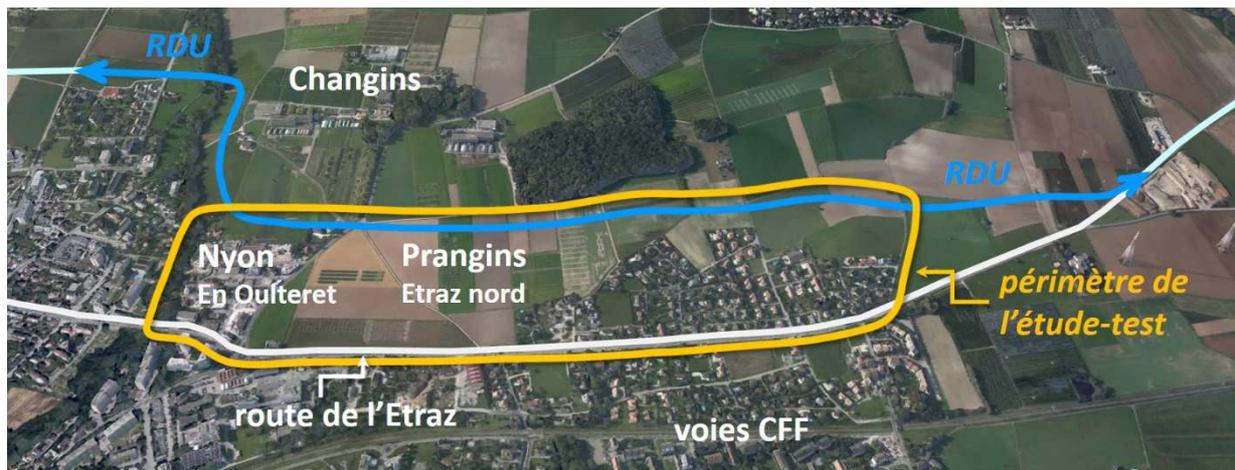
Le présent préavis est donc une suite logique du développement du projet SDAN/RDU à Prangins et la Municipalité a œuvré de façon à ce que cette étude qualitative se réalise afin de pouvoir planifier l'avenir de la Commune en disposant d'éléments concrets.

Il sera présenté fin septembre 2015 au Conseil intercommunal du Conseil régional.

2. Le contexte "RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"

Le concept RDU a identifié un potentiel de développement important dans le périmètre "Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)" se situant entre la Route de l'Etraz et Changins, l'estimation des capacités d'accueil prévoyant 2'200 habitants et 700 emplois supplémentaires. Cette option permet de concentrer le développement urbain à l'intérieur de l'agglomération nyonnaise afin d'éviter le mitage du territoire en dehors des centres urbains. Néanmoins, elle change radicalement la configuration du site qui est occupé en grande partie par des terrains d'essais de l'Agroscope de Changins.

Ledit concept RDU prévoit que la future voie de circulation marque la limite Nord de l'urbanisation et desserve les nouveaux quartiers selon le principe du "peigne". La Route de l'Etraz, qui borde le périmètre au Sud, est prévue en tant que desserte locale et non plus de transit.



3. Les objectifs d'une étude-test sur le périmètre "RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"

Le GROUPE RDU (organe politique de pilotage) a convenu d'engager une démarche de planification directrice, sous la forme d'une étude-test. Celle-ci permettra d'avoir une vision plus détaillée du site, de requestionner et d'affiner le concept RDU, tant au niveau quantitatif qu'au niveau de sa configuration générale.

La démarche générale se décompose en deux phases :

- Phase I (étude-test) : elle consiste à "expérimenter" la capacité optimale du site en mandatant en parallèle plusieurs groupements pluridisciplinaires, d'analyser les variantes proposées lors d'ateliers et d'en tirer les enseignements principaux. Un document de synthèse est produit afin de préciser les principes de développement et d'aménagement à développer lors de la phase II.

Compte tenu de l'importance du projet et afin de favoriser le dialogue et l'acceptation du projet dans chaque milieu, une démarche d'information et de consultation est prévue lors de l'étude-test (consultation des Municipalités, des représentants de groupes d'intérêts, information à la population, etc...), ceci en lien avec une stratégie globale d'information et de communication qui viendra appuyer les différentes actions du projet de RDU.

- Phase II (planification légalisante) : afin de valoriser le site, les procédures réglementaires de changements d'affectations ou de plans de quartiers (PQ) seront engagées et s'appuieront sur la synthèse de l'étude-test.

4. Modalités et financement de l'étude-test

Afin de fixer préalablement le partenariat institutionnel de la phase I, un accord-cadre (voir annexe N°2) a permis de préciser les conditions générales de l'étude-test, cette dernière requérant :

- ✓ la préparation d'un cahier des charges qui indique les orientations en termes d'enjeux, d'objectifs, de contraintes et d'opportunités en présence;
- ✓ l'organisation de la phase de "concours d'urbanisme" (propositions des groupements pluridisciplinaires et analyse par des experts lors d'ateliers);

✓ l'établissement d'un document de synthèse en vue de sa validation politique et sa diffusion auprès de la population.

Un budget de CHF 400'000.-- TTC est prévu au total pour l'ensemble des différentes phases de l'étude-test. Il comprend :

Phase préparatoire	- Elaboration du cahier des charges de l'étude-test (fait par le chargé de projet et le Groupe Technique)	CHF	0.--
	- Récolte des données et contraintes de base : (géomètre, étude mobilité, données environnementales, ...)	CHF	60'000.--
Phase étude-test	- Groupements pluridisciplinaires (en principe 3, suite à une procédure sur invitation)	CHF	150'000.--
	- Maquettes	CHF	25'000.--
	- Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage (préparation ateliers et document de synthèse)	CHF	60'000.--
	- Collège d'experts et spécialistes	CHF	50'000.--
	- Information-communication (10% env.)	CHF	50'000.--
	- Divers et imprévus	CHF	5'000.--
Total général	(montant TTC)	CHF	400'000.--

Le processus, l'accord-cadre ainsi que le budget et sa clef de répartition ont été validés par le GROUPE RDU en date du 20 mars 2015. Une confirmation écrite des partenaires (Prangins, Nyon, communes du SDAN, SDT) a été sollicitée sous réserve de l'acceptation du Conseil communal avant que la part réservée à Régionyon soit présentée au Conseil intercommunal.

Etude test		CHF 400'000.--
	Canton (Loi sur l'appui au développement économique)	CHF 135'000.--
	Commune Prangins	CHF 85'000.--
Fonds tiers	Commune Nyon	CHF 45'000.--
	Communes SDAN	CHF 20'000.--
	Sous-total	CHF 285'000.--
Solde à financer	Conseil Régional	CHF 135'000.--

5. Les enjeux de l'étude-test

Afin de valoriser un territoire encore largement non-urbanisé, la philosophie générale de l'étude-test s'organise autour de différents axes, soit :

- ✓ la bonne coordination environnement/urbanisation/mobilité, qui constitue une des clés de lecture des stratégies à développer;
- ✓ la mise en œuvre des principes de développement durable, afin de concevoir un projet équilibré d'un point de vue socio-démographique et économique. Cette dimension s'inscrit par ailleurs dans les politiques communales de Nyon et de Prangins;
- ✓ la mise en place d'une planification adaptée au contexte local, ainsi qu'une optimisation du processus en termes de validation politique et légale;

Les réflexions relatives à l'étude-test portent également sur :

- ✓ l'intégration du projet dans son contexte et sa mise en lien avec les éléments alentours (polarités, accessibilité multimodale, relations paysagères, ...).



- ✓ la contribution du projet dans une dynamique plus large de mise en œuvre du concept de RDU ainsi que sa situation par rapport aux intercommunalités d'Eysins-Nyon-Prangins qui forment, avec Gland-Vich, une agglomération régionale au sein du Grand Genève.

Remarques au sujet de la démarche d'étude-test :

Cette option a été choisie notamment du fait que le collège d'experts (composé entre autres de représentants politiques et de groupes d'intérêts représentatifs) a la possibilité, lors d'ateliers avec les mandataires ou sous la forme de tables rondes, de consulter les Municipalités, les représentants de groupes d'intérêts et les services cantonaux concernés.

A la fin de l'étude-test, un document de synthèse est élaboré afin de servir de base aux futures planifications légalisantes. Ce document de synthèse laisse des options ouvertes, car développées de manière exploratoires, des adaptations peuvent être apportées suite à une présentation auprès des Municipalités, par exemple.

Par ailleurs, la nouvelle législature, dès juillet 2016, est susceptible de mieux s'appropriier le résultat de l'étude-test car moins contraignant que d'autres formules de concours d'urbanisme.

6. Calendrier de l'étude-test

Le calendrier intentionnel est le suivant :

- Courant avril 2015 : validation de l'accord-cadre dans sa version définitive par les partenaires ;
- 30 avril 2015 : validation du préavis par le CoDir (Comité Directeur Régional) ;
- Septembre 2015 : accord formel des partenaires pour le financement (détermination des communes territoriales concernées) ;
- 25 juin 2015 : acceptation du budget par le Conseil intercommunal du district de Nyon, sous conditions de l'accord formel des partenaires ;
- Été 2015 : recueil des données et validation du cahier des charges de l'étude-test ;
- Automne 2015 : lancement de l'étude-test ;
- Printemps 2016 : résultat de l'étude-test, élaboration du document de synthèse ;
- Printemps 2016 : présentation du document de synthèse de l'étude-test auprès des Municipalités et des représentants de groupes d'intérêts ;
- Printemps 2016 : exposition des résultats de l'étude-test et information à la population.

Le planning indiqué ci-avant est conditionné par un accord de principe entre l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), la Société foncière de la Région nyonnaise (SOFREN) et le Canton concernant les modalités foncières liées à l'Agroscope de Changins.

7. Conclusion

Comme le point de situation sur la "RDU - études et travaux en cours" le détaillera (annexe 1), la période 2015 – 2016 sera déterminante. En effet, on passe d'un concept urbanistique, adopté à un niveau supérieur, à une phase intermédiaire d'études techniques requérant des engagements financiers et des validations politiques nécessaires à la concrétisation du projet.

Cette phase charnière va également engager des processus en termes de programmation, de positionnement économique, de synergie entre acteurs publics et privés. En parallèle, un processus d'information et de communication est initié afin de faire connaître et accepter le projet RDU, souvent méconnu par la population et les représentants politiques non directement concernés.

Dès lors, l'étude-test prévue sur le périmètre "RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)" constitue, de par son impact, un des éléments les plus significatifs de la concrétisation du concept. Cette étude offre également des opportunités pour identifier des éléments fédérateurs du projet RDU (plus-value), par exemple en termes de nouveaux équipements publics ou de services offerts à la population.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis 72/15 Demande de crédit de CHF 85'000.-- pour une contribution à l'étude-test sur le périmètre "RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'adopter le préavis 72/15 Demande de crédit de CHF 85'000.-- pour une contribution à l'étude-test sur le périmètre "RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"
1. d'octroyer un crédit de CHF 85'000.-- pour une contribution à l'étude-test prévue sur le périmètre "RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"
 2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt
 3. de porter au budget de fonctionnement, durant dix ans, la somme de CHF 8'500.00 au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1^{er} juin 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-Syndique

Le Secrétaire

Martine Baud

Daniel Kistler

Annexe : Annexe 1 - Point de situation sur la "RDU - études et travaux en cours" (avril 2015)

La RDU, un enjeu majeur pour la région nyonnaise

Le concept de la RDU vise à accueillir une partie significative de nouveaux habitants et d'emplois dans le périmètre compact de l'agglomération nyonnaise, à moyen et long terme, conformément aux objectifs politiques des planifications communales, régionales et cantonales.

Il s'agit de dessiner un nouveau paysage urbain, de définir le réseau de la mobilité et des espaces publics, intégrant la ville existante et les nouveaux quartiers. Ainsi, la mise en œuvre de la RDU relève d'une certaine complexité et sa concrétisation se fera par étapes.

Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici 2030. Par ailleurs les différentes entités traversées demandent un équilibre entre un axe qui unit et des solutions locales à prendre en compte.



Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU)

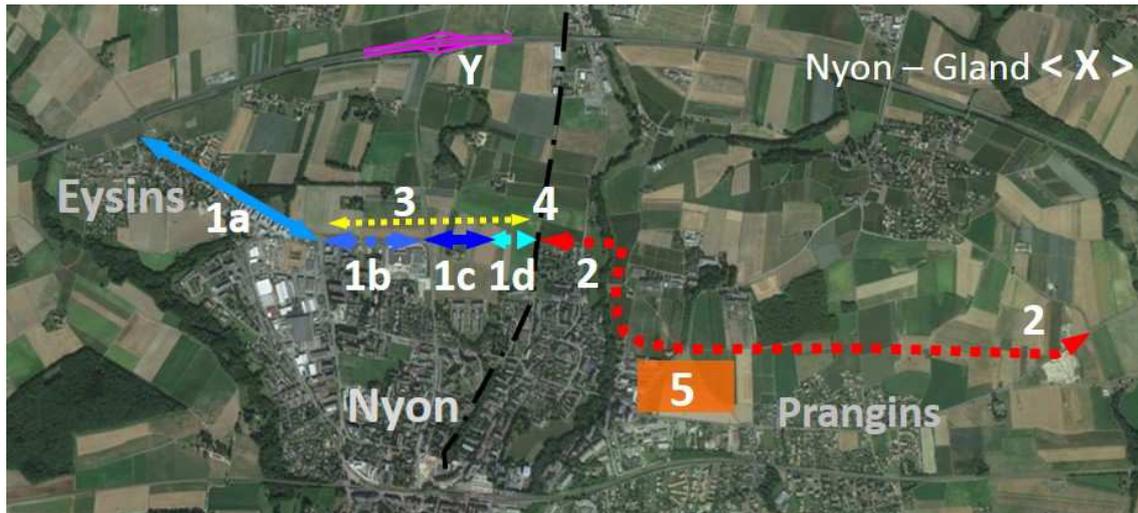
1. La RDU permet de mieux exploiter et distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise
2. La RDU s'intègre dans un réseau de mobilité existant :
 - routes de l'Etraz, avenue des Eules, jonctions autoroutières de Nyon et de Gland, ...
3. La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact, elle dessert des quartiers existants ou futurs sur les communes d'Eysins, Nyon et Prangins
 - urbanisation en cours ou planifiée d'ici 2030
 - urbanisation à long terme

Les mesures de planification et les engagements en relation avec la RDU

- La RDU fait partie d'une mesure prévue du **projet d'agglomération du Grand Genève** 1^{ère} et 2^{ème} génération (sans cofinancement fédéral).
- Le concept de la RDU fait partie intégrante du **Plan directeur cantonal** (3^{ème} adaptation du 2 juillet 2014), dans le cadre de la mesure R15 « Agglomération franco-valdo-genevoise et Région Nyon ».
- En lien avec le **Schéma Directeur de l'agglomération nyonnaise** (SDAN), le concept RDU a été adopté par les partenaires en 2010 et constitue un des objectifs stratégiques du **Plan directeur régional du district de Nyon** (PDRN).

- Le concept de la RDU fait partie d'un des volets du Plan directeur de la **commune de Prangins** (novembre 2011) et figure dans le programme de législature 2011 – 2016 de la **ville de Nyon**.
- Une **convention quinquennale liant les partenaires** a été signée en 2013 pour la mise en œuvre du projet et l'engagement d'un chargé de projet pour coordonner la réalisation de la RDU (Communes d'Eysins, Nyon, Prangins, les autres Communes du SDAN, la Région et le Canton).

La concrétisation de la RDU se fait par secteurs et par étapes



1. RDU "1^{ère} étape" (en bleu)

- 1a Eysins / objet : insertion mobilité douce, valorisations espaces publics et plateforme ferroviaire existante (préavis N°08-12 / avant-projet en cours d'examen au Canton - DGMR) ;
- 1b Nyon / objet : insertion mobilité douce et projet de valorisation urbaine (études à prévoir dans le cadre de l'Addenda PQ Fontaine et En Gravette II) ;
- 1c Nyon / objet : chantier en cours d'un tronçon conforme au tracé RDU (préavis N°49-15) et lié au PQ 2 Petite Prairie (étude à prévoir pour projet paysager et mobilité douce) ;
- 1d Nyon / objet : réalisation à prévoir d'un tronçon RDU jusqu'au niveau du NStCM (étude à prévoir en lien avec le PQ 3 Petite Prairie).

2. RDU "2^{ème} étape" (en rouge) : représente le tronçon à créer "de toutes pièces" entre le NStCM jusqu'au giratoire des Murettes, sur la route de l'Etraz, en direction de Gland.

L'étude de faisabilité est en cours (préavis N°46-14) et porte sur l'intégration de la RDU dans son territoire (fonctionnement du système, tracé et type d'ouvrages requis et premières indications financières en vue de définir son statut administratif).

3. RDU "3^{ème} étape" (en jaune) : sera réalisée au moment de l'urbanisation à long terme de Nyon Nord 1 – Eysins et de Nyon Nord 2.

Le concept RDU comprend les projets suivants :

4. RDU "franchissement du NStCM" / objet : le NStCM reste à niveau, suite aux décisions prises à la fin de l'étude préliminaire (préavis N° 20-12). Le projet à

développer porte sur une nouvelle halte ferroviaire, vraisemblablement couplée d'un P+ R.

5. **RDU "Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret)"** : sur la partie libérée des terrains de l'Agroscope de Changins, un développement urbanistique est prévu par étapes sur la commune de Prangins. La requalification du quartier adjacent d'"En Oulteret", sur la commune de Nyon, s'inscrit également dans la dynamique créée. La RDU dessert les futurs quartiers sis entre la RDU et la Route de l'Etraz selon le principe du "peigne".

Une étude-test sera organisée entre l'automne 2015 et le printemps 2016 (préavis N° 53–15) afin d'avoir une vision plus détaillée du site d'ici mi 2016, en termes urbanistiques, programmatiques et de faisabilité économique. Sur cette base, il s'agira d'engager les planifications légalisantes et d'intégrer la SOFREN, futur partenaire foncier, au processus.

Le monitoring de la RDU est en lien avec les études suivantes :

- X. **"Démarche Nyon – Gland"** / objet : suivi et coordination avec l'étude en cours. L'analyse porte sur la viabilité du fonctionnement d'ensemble du périmètre Nyon – Gland par rapport aux développements attendus et les infrastructures structurantes de mobilité (approche multimodale).
- Y. **"Jonction autoroutière A1 – Nyon"** / objet : suivi et coordination avec l'étude pilotée par l'Office fédéral des routes (OFROU) prévoyant des mesures d'assainissements prévues à moyen et long terme.